

Guillaume Henry  
Joël Ruet  
Matthieu Wemaëre



# Développement durable & PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'accès aux technologies dans les pays émergents

---

# LISTE DES CONSTATS

- 1 Le brevet est un outil juridique qui facilite l'investissement sur un nouveau marché en offrant un monopole d'exploitation à son titulaire.

---
- 2 Le brevet est un outil juridique qui facilite la mise en place d'une stratégie de prix différenciés selon les marchés et le contrôle de l'activité de partenaires locaux.

---
- 3 Pour l'accès à une technologie, l'enjeu primordial est le transfert et la maîtrise du savoir-faire. Une licence brute de brevet est le plus souvent insuffisante voire inutile pour assurer un transfert de technologies vers un pays en développement.

---
- 4 Les brevets d'invention ne peuvent pas être un frein à l'accès aux technologies par les pays en développement pour le motif que la plupart des brevets ne sont pas déposés dans ces pays, de sorte que les technologies sont librement accessibles et gratuitement.

---
- 5 L'innovation est aujourd'hui multipolaire et les entreprises du Nord sont donc désormais en concurrence avec celles des pays émergents, voire avec celles des pays en développement, sur le marché des technologies vertes.

---
- 6 Une part croissante des technologies, hormis celles de pointe, est accessible à de très nombreux acteurs, pour une part très majoritaire de l'activité économique, de sorte que dans la majorité des transactions économiques, la concurrence par la propriété intellectuelle pure a tendance à s'amenuiser au profit d'offres concurrentielles autour de l'accompagnement technique des récepteurs par les émetteurs.

---
- 7 Le dépôt, et surtout la délivrance, d'un brevet est un signal fort émis par son titulaire envers son marché, en ce sens qu'il constitue une garantie de la qualité de sa recherche et développement.

Dans une économie réelle d'asymétrie d'information, ce signal constitue en lui-même un élément d'information réduisant l'asymétrie ; cette information est essentielle pour tous les partenaires (banques, investisseurs, partenaires commerciaux, agences de soutien des pouvoirs publics, etc.).

8 Les bases de données de brevets sont en passe de devenir une source d'information primordiale, particulièrement pour les pays en développement sachant se doter de capacités d'analyse et d'exploitation. Cet outil, encore sous-utilisé, fournit des informations de première qualité tant sur les technologies existantes et le plus souvent gratuites car non-protégées que sur des partenaires potentiels.

---

9 Dans le domaine des technologies propres, plusieurs initiatives ont pour objet de permettre aux pays récepteurs de faire connaître leurs besoins spécifiques. Les entités publiques comme privées des pays en développement devraient notamment utiliser la plate-forme WIPO Green.

---

10 Le développement de pôles de compétitivité passe souvent par des initiatives des pouvoirs publics qui mettent en place puis accompagnent les acteurs privés. La détection des besoins réels et précis des entreprises est une dimension essentielle du succès. Cet outil est accessible aux pays du Sud (il faut d'ailleurs rappeler que le concept et la pratique ont d'abord émergé au Brésil).

---

11 Pour les entreprises qui investissent sur de nouveaux marchés, la marque est souvent l'actif le plus important à protéger. Un système de protection des marques est donc très utile et efficace pour attirer des émetteurs sur son marché.

---

12 Les droits de marques et les indications géographiques offrent des perspectives immenses aux acteurs de pays en développement qui produisent un grand nombre de produits, notamment agricoles, vendus sur les marchés internationaux. Les expériences montrent que le coût de mise en place de ces outils est raisonnable et que l'impact positif pour les populations locales est rapide et sensible.

Les pays en développement ont donc intérêt à développer des politiques de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation des droits de marque et des indications géographiques.

---

13 La préoccupation de permettre l'accès des pays en développement aux technologies respectueuses de l'environnement est devenue omniprésente dans le cadre des négociations internationales sur l'environnement et le climat. Les initiatives sont nombreuses mais trop morcelées, ce qui nuit à leur efficacité.

# LISTE DES RECOMMANDATIONS

- 1 Contrairement à ce qui est parfois soutenu, les brevets d'invention ne constituent pas un frein pour le transfert de technologies, et particulièrement de technologies durables, vers les pays en développement. La vision du brevet comme verrou juridique dans les pays en développement est erronée.

Le point clé pour réaliser ces transferts de technologies est le savoir-faire.

Le savoir-faire, par essence secret et complexe car regroupant un ensemble d'informations disparates, ne peut pas se transférer au moyen d'une contrainte juridique telle que la licence forcée.

Pour accéder à une nouvelle technologie, les pays en développement doivent donc *convaincre* les investisseurs et les détenteurs de technologies de réaliser ces transferts.

Le développement d'infrastructures liées à la propriété industrielle (offices, formations de juges, de conseils en brevet, d'avocats, etc.) est une stratégie très utile pour les pays en développement parce que si les droits de propriété industrielle sont protégés, les détenteurs de technologies sont plus enclins à accorder des licences et à transférer leurs technologies.

Pour limiter le coût du développement de ces infrastructures, la mutualisation est une solution efficace. C'est la voie choisie par les pays membres de l'OAPI, seul office dans le monde qui délivre des titres de propriété industrielle valables dans 17 pays.

- 
- 2 Dans un monde globalisé, les pays en développement ont à leur disposition une multitude d'émetteurs en mesure de réaliser ces transferts (pays développés « traditionnels », grands émergents, pays en développement ayant acquis une expertise dans certains domaines, etc.).

Pour les pays émetteurs et les entreprises qui y sont installées, les marchés des pays en développement sont leurs plus importants espoirs de croissance.

- 
- 3 Un des enjeux essentiels pour accélérer le déploiement des technologies propres est la circulation de l'information, tant sur les technologies existantes que sur les besoins des pays en développement.

4 Les offices devraient poursuivre leurs efforts de simplification et d'optimisation des bases de données de brevets afin de les rendre accessibles en pratique au plus grand nombre.

---

5 Parallèlement, les acteurs engagés dans l'aide au développement, notamment les agences de développement, devraient apprendre à exploiter ces bases de données afin d'identifier les technologies existantes et encourager les récepteurs à faire connaître leurs besoins et améliorer les effets de leurs aides.

---

6 Les droits de marques et les indications géographiques offrent des perspectives immenses aux acteurs de pays en développement qui produisent un grand nombre de produits, notamment agricoles, vendus sur les marchés internationaux.

Les expériences montrent que le coût de mise en place de ces outils est raisonnable et que l'impact positif pour les populations locales est rapide et sensible.

Les pays en développement ont donc intérêt à développer des politiques de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation des droits de marque et des indications géographiques.

---

7 Ces vingt dernières années, les mécanismes censés accélérer le transfert de technologies propres se sont multipliés, avec des résultats contrastés (centres internationaux de technologie – ITS, Fonds pour l'environnement mondial - FEM, Fonds vert, Mécanisme pour un développement propre – MDP, objectifs de développement durable – ODD, etc.).

Le défi actuel est de rationaliser les mécanismes de transfert de technologies pour augmenter leur efficacité.

---

8 Le dialogue et la coopération entre les mondes du développement durable et de la propriété industrielle en sont encore à leurs débuts. Ils doivent s'intensifier.

# Développement durable & PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'accès aux technologies dans les pays émergents

---

La propriété intellectuelle et le développement durable sont deux mondes qui s'ignorent souvent ou se croisent avec méfiance.

Le présent ouvrage démontre qu'un dialogue fructueux est non seulement possible mais indispensable.

Le monde du développement durable et de l'accès aux technologies propres pour les pays en développement peut utiliser de manière très efficace les brevets et les marques pour optimiser, voire permettre, les transferts de technologies.

Les acteurs de la propriété intellectuelle trouvent dans le domaine des technologies propres un laboratoire d'idées innovantes (création de marchés de technologies, amélioration de l'information) susceptibles de servir de modèles à tous les domaines de l'innovation.

Les auteurs ont ponctué l'ouvrage de cas pratiques éclairants qui illustrent et démontrent la nécessité de ce dialogue.